

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

**M. Lang:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** Le ministre de la Justice (M. Lang) invoque le Règlement.

**M. Lang:** Monsieur l'Orateur, je demande à la Chambre la permission de revenir à l'appel des motions pour faire une déclaration sur les prix du blé.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** Les députés ont entendu la proposition du ministre. La Chambre est-elle d'accord pour que l'on revienne à l'appel des motions?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** D'accord.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

## LES CÉRÉALES

## BLÉ—MAJORATION DU PRIX DU BLÉ LIVRÉ AUX MINOTERIES D'APRÈS LES COURS MONDIAUX

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, le gouverneur en conseil a approuvé un changement ordonnant à la Commission canadienne du blé de facturer les minotiers à un taux plus élevé dans le cas du blé, compte tenu du prix actuel sur les marchés mondiaux.

Afin d'éviter que l'augmentation globale ne se traduise par une hausse du prix du pain, le gouvernement maintiendra sa politique du double prix et versera \$1 le boisseau de blé. Ce sont les minotiers qui régleront à la Commission du blé le solde d'au moins \$2 pour le blé roux de printemps du Canada, base n° 1 à Thunder Bay.

Sous l'ancien régime du double prix, en vigueur depuis 1971, la Commission du blé facturait les minotiers canadiens \$1.95½ le boisseau de blé et le gouvernement versait \$1.04½. Ainsi, les agriculteurs étaient assurés de toucher \$3 pour le blé de meunerie utilisé au Canada. Ce qui importe aux agriculteurs de l'Ouest, c'est que le prix payé pour le blé vendu aux minotiers canadiens soit en rapport avec celui payé par les marchés mondiaux et qu'eux-mêmes soient toujours assurés de toucher pas moins de \$3 le boisseau.

**M. Baldwin:** Toujours?

**M. J. H. Horner (Crowfoot):** Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le ministre de m'avoir fait tenir une copie de la déclaration en question à mon bureau. Nous lui en savons gré, étant donné surtout la brièveté de cette déclaration et le peu d'explications sur le mode d'action du ministre. S'il y a méprise de ma part sur le sens de la déclaration, je prie la Chambre et le ministre de me pardonner; le peu d'explications en sera la cause.

Sauf erreur, la déclaration restreint la responsabilité du gouvernement. Jusqu'à présent, quand les prix internationaux du blé poursuivaient leur hausse—supposons par exemple qu'ils atteignent \$4 le boisseau—dans l'application d'un ordre à la Commission du blé de vendre aux meuniers à \$1.95½, la responsabilité du gouvernement atteindrait près de \$2 ou au-delà.

## Hausse du prix du blé

Il nous faut reconnaître que l'exécutif doit être mieux renseigné que l'opposition, mieux renseigné que les députés de l'arrière-ban, de quelque parti que ce soit, car il dispose d'un personnel considérable chargé de se renseigner sur la situation dans le monde. J'ai discuté avec le ministre des effets des prix mondiaux du blé, mais à en juger d'après cette déclaration, il est clair que le ministre appréhende l'obligation dans laquelle se trouvera le gouvernement, si ses prévisions sont fondées, c'est-à-dire si les prix mondiaux du blé continuent de monter. La déclaration dit bien clairement ceci:

Afin d'éviter que l'augmentation globale ne se répercute sur le prix du pain, le gouvernement maintiendra sa politique du double prix et versera \$1 le boisseau de blé.

Le mot «globale» est le mot clé ici—«Afin d'éviter que l'augmentation globale ne se répercute sur le prix du pain»—le ministre ne veut pas nécessairement dire que le prix du pain n'augmentera pas. Il dit qu'une partie de l'augmentation sera supportée par le gouvernement.

On a récemment parlé ici du prix élevé de l'alimentation. Voici ce que le gouvernement fait pour faire baisser le prix du pain.

L'avant-dernier alinéa indique que jusqu'à présent le gouvernement a versé \$1.04½ le boisseau. Il va diminuer sa contribution. Il pense que le prix du blé va monter. Nous pouvons donc nous attendre à ce que le prix du pain monte très bientôt au Canada. La tendance des prix dans le monde et la responsabilité qu'il a, effraient quelque peu le gouvernement; aussi, nous arrive-t-il avec cet arrangement maintenant afin qu'il soit bien clair qu'il ne paiera qu'un dollar de plus le boisseau, et c'est tout.

Il faut donc, maintenant, considérer les prix dans le monde—les prix mondiaux dépendant du port où vous achetez au Canada: Vancouver, Thunder Bay ou Churchill. On peut sans crainte dire, je crois, qu'ils oscillent aux environs de \$3.30 par boisseau, si bien que l'augmentation du prix du blé pour le meunier est d'environ 35 ou 40c. le boisseau.

Il est intéressant de noter que dans sa déclaration, le ministre dit que le solde que versera la Commission canadienne du blé aux meuniers canadiens ne sera jamais inférieure à \$3. Même dans sa déclaration, le ministre admet que pour le meunier le prix passera de \$1.95½ à au moins \$2. Ce ne sera jamais moins de \$2.

L'autre fait intéressant est le conflit d'opinion que l'on rencontre dans l'ouest du Canada en ce qui concerne la façon dont on acquittera les paiements selon la superficie ou le système du double prix préconisé par le ministre. Cette déclaration n'explique rien. Le ministre propose la prolongation du système de double prix. Il m'incombe de poser la question suivante: le dollar par boisseau de la contribution du gouvernement sera-t-il ajouté au prix du blé et sera-t-il versé par les syndicats du blé aux producteurs de blé ou peuvent-ils continuer les paiements en fonction de la superficie?

Ce serait, je pense, une question intéressante surtout à cause de la récolte de blé à venir et le nombre de céréaliculteurs qui refusent de cultiver du blé ou qui n'ont pas ensemencé autant d'acres que le ministre le voulait. A cause, peut-être, d'une certaine hésitation lorsqu'il a dû décider s'ils méritaient le surplus d'argent que valait leur production.